Image not found or type unknown

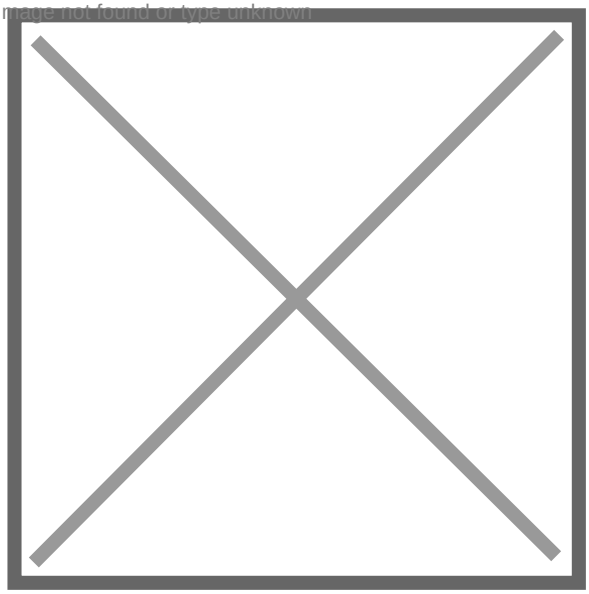

Prothese de hanche Mauvaise serie

Par **Canicool1**, le **10/01/2018** à **20:35**

Bonjour'

J'ai été opérée en 2005 d'une prothese de resurfacage pour la jambe gauche. En 2010, j,ai reçu un courrier de mon chirurgien qui m'indiquant que je devait suivre un protocole annuel,car cette prothese des laboratoire Dxxxxy Jxxxx&Jxxxxx était une mauvaise série et qu'elle diffusait du chrome et du cobalt.

Suite à qui l' tous les ans n'allait à Garche faire des radios et des analyse de sang,

Je n'ai jamais pu obtenir les résultats.

En 2013, mon chirurgien, m'a proposé d'attendre l'année prochaine pour voir si on la changeait.

En 2014, il n'était plus question pour lui de la retirer,

En 2015, après 10 ans que cette prothese est un place, il m'indique que ce n'est plus la peine d'être surveillé et que celle ci avait encore de beau jours devant elle.

Sauf qu'il se trouve que j'ai eu suite à une chute, une fracture du fémur juste en dessous de cette prothese.

Et que la radio à mis en évidence que cette prothese m'a bouffè l'acetubalum et que du coup je suis depuis le 11 décembre dans un lit en attente d'être opérée.

Il est prévu de retirer cette prothese , selon ce que le chirurgien va trouver en ouvrant, il est

question de faire une greffe osseuse.

MERCI de dire ce que je peux avoir comme recours et indemnisations

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/01/2018** à **21:33**

Bsr,
Contactez votre assurance protection juridique, si vous en avez une (avec ou hors de votre mrh), vous en aurez besoin.

Avez vous vu ceci
http://www.66millionsdimpatients.org/la-qualite-de-vos-soins/victime-dun-accident-medical-quels-recours/

Par **Canicool1**, le **11/01/2018** à **10:52**

Merci beaucoup ce votre réponse.

Je vais voir avec le site que vous m'avez donné.

Je vous tiens au courant.

Cordialement

Par **Lea Smila Avocat**, le **23/02/2018** à **16:25**

Bonjour,

S'il y a eu une erreur médicale, plusieurs procédure s'offre à vous :
- saisine du Tribunal pour un référé expertise avec une désignation d'un médecin expert qui pourra rédiger un rapport sur la base duquel vous pourrez demander à être indemnisée.

- saisine d'une commission spéciale pour être indemnisée

Dans tous les cas, la question est de savoir s'il y a eu une erreur médicale, s'il s'agit d'un aléa ou autres...

N'hésitez pas à contacter un avocat qui vous permettra de mieux cerner les différentes procédures envisageables en fonction de votre situation.

En attendant prenez bien soin de vous,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Léa Smila
Avocate à la cour à Paris
www.smila-avocat.com

Par **Canicool1**, le **23/02/2018** à **18:54**

Bonjour

MERCI de votre réponse.
Je pense envoyer un dossier OMIAn ainsi que de saisir le cci.
Je ne manquerai pas de revenir vers vous.

MERCI
Cordialement

Par **docteur Vincent**, le **28/02/2018** à **13:55**

Bonjour!

Pour votre affaire il y a prescription (10 ans maxi) mais vous pouvez vous retourner en demandant un certificat d'aggravation à un médecin de recours.
Récupérez tout votre dossier à l'hôpital et auprès de vos médecins.

Par **Canicool1**, le **28/02/2018** à **15:27**

Bonjour,

MERCI pour votre réponse.
Mais comment contacter un médecin de recours?
Avez vous une adresse et un médecin à me conseiller?

Cordialement

Par **docteur Vincent**, le **28/02/2018** à **17:48**

allez sur le site AVF (association des victimes de France) ou AIVF (similaire), ou mieux, contactez un avocat spécialiste en dommage corporel.
Je suis en Guadeloupe, sinon je vous aurais bien aidé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés